



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 29881

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la diffusion de la culture scientifique et technique au plus grand nombre de nos concitoyens. Les débats publics sur le recours à l'énergie nucléaire, aux organismes génétiquement modifiés, au développement des nanotechnologies montrent l'intérêt de nos concitoyens pour la science une fois qu'ils disposent des connaissances de base pour la comprendre. De plus, la formation d'enseignants, d'ingénieurs et de techniciens qualifiés nécessite une mobilisation pour intéresser les jeunes au développement scientifique et technique. Des initiatives pourraient être envisagées : conférences universitaires présentant les notions de base et les applications qui en découlent, cycles réguliers de formation et de mise à niveau pour un grand public, accueil de publics variés dans les laboratoires, mise en place d'un grand site public Internet de diffusion des connaissances validées par la communauté scientifique, expositions permanentes ou ponctuelles, conseils aux chercheurs souhaitant diffuser leurs connaissances, pourraient être organisés et être financièrement aidés par la collectivité. Des contrats avec les universités et les chercheurs intéressés pourraient aussi être conclus dans ce sens. Une évaluation des mesures décidées et mises en oeuvre pourrait accompagner l'ensemble de ces mesures pour la diffusion et la vulgarisation scientifique et technique. Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre et quels moyens il entend y consacrer sachant qu'un tel effort en faveur de la connaissance est un investissement nécessaire pour la citoyenneté et le développement scientifique et technique de notre pays.

Texte de la réponse

L'établissement et le renforcement du lien entre la science et la société font partie des objectifs clairement énoncés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, la thématique de « la science au service de la société » est un élément structurant de la contribution française à la construction de l'espace européen de la recherche. Des événements marquants : la ville européenne des sciences, événement organisé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sous la nef du Grand Palais du 14 au 16 novembre 2008, a manifesté cette volonté de mobiliser les chercheurs des laboratoires de recherche publics tout autant que privés, les moyens financiers et les savoir-faire des universités, des organismes de recherche, et des entreprises en matière de diffusion de la culture scientifique et technique. L'objectif de cette ville européenne était de porter devant le public le plus large et de manière attractive les résultats des programmes de recherche européens et de montrer, par l'exemple et de manière extrêmement concrète, la façon dont la science influence la vie quotidienne de chacun. Cet objectif a été atteint : qualité des propositions des exposants, en harmonie avec l'immensité et le prestige du lieu, affluence des visiteurs (42 600 en 3 jours, venus, pour 40 % d'entre eux, en famille), implication de scientifiques venus en nombre de toute l'Europe pour aller à la rencontre du public, « espace jeunes » dont les ateliers et spectacles, affichaient tous « complet », nombreuses et importantes répercussions, dans les médias où les chercheurs se sont exprimés sur les résultats de leurs travaux et leurs implications pour la société, création d'un site Internet où chaque organisme exposant a mis à disposition du public des informations scientifiquement

avérées sur les projets européens de recherche présentés. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche s'associe également aux grands rendez-vous populaires que sont les « années », thématiques comme l'année polaire internationale (2007-2008), l'année mondiale de l'astronomie (2009) ou l'année Darwin (2009). Une politique de fond : ces événements sont les temps forts d'une politique de fond, menée depuis 2004 dans le cadre d'un « plan national pour la diffusion de la culture, scientifique et technique », renforcé par des mesures nouvelles. Cette politique vise à donner à tous les citoyens, depuis l'enfance et à tous les étages de leur formation et de leur participation aux débats de société, les instruments et les outils de la connaissance indispensables en matière scientifique et technique. Un Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST) mène, depuis novembre 2006, des cycles de formation annuels en direction d'auditeurs, décideurs et personnalités qui constituent un réseau de responsables de haut niveau oeuvrant pour construire et diffuser une culture scientifique et technique partagée, animer le débat public sur les finalités de la recherche et ses enjeux. Un site internet de ressources sera développé par l'IHEST à partir de 2009. Dans les universités, les jeunes doctorants sont incités à intégrer à leur formation des aspects de médiation en direction du grand public ; dans le cadre des contrats quadriennaux, le patrimoine scientifique des universités, sa mise en valeur, ainsi que les actions de diffusion de la culture scientifique et technique font l'objet de soutiens financiers (1,28 million d'euros) et d'un suivi des projets par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans les organismes de recherche, la diffusion de la culture scientifique et technique fait partie des missions confiées aux organismes par la loi d'orientation et de programmation et réaffirmées à l'occasion des contrats d'établissements. En 2008, l'ensemble des organismes de recherche français ont alloué à la culture scientifique un budget de 23 883 000 euros. Dans les établissements scolaires, en liaison avec le ministère de l'éducation nationale, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche finance à hauteur de 359 000 euros en 2008 des ateliers scientifiques et techniques (organisés dans le second degré et permettant une approche pédagogique différente par la venue de chercheurs dans les classes) et, pour 375 000 euros, le dispositif « sciences à l'école » fédérant des actions de diffusion de la culture scientifique et technique menées au sein des établissements scolaires du second degré en s'appuyant sur une démarche de projet interdisciplinaire et interactive. Les associations de culture scientifique et technique créent et diffusent à travers l'ensemble du territoire des expositions et des manifestations, créent des centres mettant à la disposition de tous les publics des savoir-faire avérés en matière de médiation culturelle, développent - à l'échelle nationale et même internationale - des types d'activité comme les expos science (dispositif permettant à des jeunes de concevoir des projets à caractère scientifique et technique et de les présenter lors d'une manifestation publique). Un opérateur de référence national en matière de culture scientifique et technique est en cours de création par le regroupement du palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie : installé sur les deux sites et respectant l'identité en matière d'historique et de type de médiation du palais de la Découverte et de la cité des sciences et de l'industrie (CSI), ce nouvel opérateur verra le jour au début du 2^e semestre 2009. Les muséums en région font l'objet de rénovations auxquelles le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche apporte un soutien financier. Il impulse également des projets d'animations scientifiques et de mise en valeur des collections, en direction des scolaires, en relation avec l'offre culturelle régionale. Les crédits qu'il attribue (0,49 million d'euros) ont un effet incitatif auprès des collectivités territoriales. Les grands musées nationaux (Muséum national d'histoire naturelle, musée du Quai-Branly, musée des Arts et métiers) poursuivent une politique très active en direction des publics, de mise en valeur de leurs collections, d'actions pédagogiques et culturelles. Une expérimentation nationale de gratuité des musées a été décidée par le Président de la République et conduite au cours du premier semestre 2008. Les conclusions tirées de cette expérience et l'éventualité de son renouvellement sont actuellement à l'étude.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29881

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 août 2008, page 7270

Réponse publiée le : 6 janvier 2009, page 92